L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 12 JUILLET 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

DES ouvrières expérimentées pour faire du linge de dessous pour hommes, à la X L Manufacturing Co., Limited, 27 rue Chartres. 10 juil—1 sem

ON demande à louer—Du 1er octobre 1890, une résidence n'ayant pas moins de cinq chambres à coucher, et située rue Esplanade ou près de là. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 6juil—1 sem

DEMANDE de capital.—Un associé avec 12,000 dollars comptant. Capital doublé au moins d'une année. Preuves données à l'avance. Adresser Hope, bureau de l'Abeille. 5 juillet—7t

TROUVÉE.

IL est entré chez le soussigné, Marais et Ursulines, une vache. Le propriétaire peut réclamer en payant les frais. F. Delpit. 10juil—3t

A VENDRE.

A VENDRE—Par tous les pharmaciens, le Willox Dysentery Remedy. 17 juin—1 mois

A LOUER.

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 15me jour d'avril 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Zenaide M. Verneuille vs. Son mari—Division C, No 29,685.

Sur motion de P. O. Peyroux, avocat pour la plaignante, et en produisant à la cour les preuves de la demande de la plaignante, et la loi et l'évidence étant en sa faveur et contre le défendeur, il est ordonné que le jugement par défaut rendu le 8me jour d'avril 1890 soit confirmé et il est maintenant ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Zenaide M. Verneuille, et contre le défendeur Emile J. André, son mari, déclarant une dissolution de la communauté d'acquets et gains existant maintenant entre eux, et décrétant une séparation de biens entre eux et reconnaissant la plaignante comme seule propriétaire des biens mobiliers décrits dans sa pétition et l'autorisant à administrer ses propres affaires et jouir de ses biens elle même. Tous les frais de ces poursuites devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 15 avril 1890.
Jugement signé le 21 avril 1890.
(Signé:) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 21ème jour du mois d'avril en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

(Signé:) M. GUIRAUD.
25 juin—25—10 24 juil Député-Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Michael Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,624—Division E—Attendu que Mme Elizabeth Sullivan, veuve de Michael Carroll, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Michael Carroll, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
12 juil—12 16 21 Greffier.

Succession de James A. De Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,612—Division E.—Attendu que George H. Beaughn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James A. De Hart, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 juil—11 16 20 Greffier.

Succession de Francis J. Boehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.— No 30,608.—Division A.—Attendu que Peter Boehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis J. Boehm, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 juillet—10 15 19 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district, paroisse d'Orléans—Je certifie que le 24me jour de juin 1890, jugement a été rendu en cette cour dans la cause ci-dessous intitulée, dans le langage et avec les chiffres suivants:

Dans l'affaire de Thomas Henry Cottam demandant que son nom soit changé, etc. No 30,518.—En cette affaire le tribunal considérant qu'en vertu de la loi le pétitionnaire a droit à l'obtention de sa demande.

Il est donc ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement changeant le nom de Thomas Henry Cottam en celui de Henry Thomas Cottam, Jr. Et il est de plus décrété que ce jugement soit publié conformément à la loi et que des honoraires de dix dollars soient alloués à l'avocat de district pour la paroisse d'Orléans.

Jugement rendu et signé le 24 juin 1890.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-quatrième jour de juin de l'an de grâce de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt dix.

CHARLES B SCOTT,
12 juil—12 19 26 Sous-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,448—Division A.—Paul J Christian vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Paul J. Christeau, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, en son office dans le Denegre Building, Nos 33 et 35 de la rue Carondelet, le MERCREDI, 16me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
14juin—14 29—16juil.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—Division E.—Frank Fleckinger vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la demande du pétitionnaire soit accordée, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, à son bureau No 130 rue Gravier, en cette ville, le 9 août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes, conditions et manière que la vente des biens délivrés, doivent être vendus, aussi pour les dispositions à prendre pour les comptes ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires portées dans la pétition du syndic.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.
Signé ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 juil—8 20—9 août

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,384—Division A.—Mme Lizette Kuntz vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Mme Lizette Kuntz, femme de Henry Kuntz, pétitionnaire dans cette affaire, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit ordonnée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le SAMEDI, 12me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, que O. W. Long, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
12 juin—13 28—juil 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,395—Division —.—Vaccaro et Tortorich, et Joseph Vaccaro et D. J. Tortorich comme membres de la dite raison sociale et individuellement, vs. Leurs Créanciers.—Ordre: Considérant la soumission des pétitionnaires aux exigences de la loi; il est ordonné—Que la pétition de Vaccaro et Tortorich, comme raison sociale, et de Joseph Vaccaro et Dominick J Tortorich, comme membres de la dite raison sociale et individuellement, faisant application pour un répit, soit enliassée et qu'une réunion des créanciers des dits pétitionnaires soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le SAMEDI, 12me jour de juillet 1890, à 11 A. M., dans le but de voter sur l'application des dits pétitionnaires, devant leur être accordé six, douze et dix huit mois, dans lesquels ils puissent payer leurs obligations en trois versements égaux, et pour telles autres raisons que la loi pourra autoriser ou qui pourront être soumises à la dite réunion des créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que A. A. Grandpré, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 juin 1890.
(signé:) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 juin—8 25—juil 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,526—Division E.—H. A. Despommier vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens lui faite par H. A. Despommier soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau dans la bâtisse Morris coin des rues Canal et Camp en cette ville, le MERCREDI 9me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
26 juin—26—10 23 juillet

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M WALMSLEY, Pres. La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JUILLET 1890.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de..	100,000,....	100,000
1	Lot de..	50,000,......	50,000
1	Lot de..	25,000,......	25,000
2	Lots de..	10,000,......	20,000
5	Lots de..	5,000,......	25,000
25	Lots de..	1,000,......	25,000
100	Lots de..	500	50,000
200	Lots de..	300,......	60,000
500	Lots de..	200,......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...$500, soit......		$50,000
100 Lots de...$300,	......	30,000
100 Lots de...$200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, qui N'EXPIRE PAS AVANT LE 1er JANVIER 1895.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

L'Etat de la Louisiane vs Benito Anglava et Jas. P. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson, mesurant cinquante un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cent dix pieds neuf pouces et six-dixièmes; la dite portion de terre est bornée du côté de la rue Johnson par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à W. C. Griffon et autres propriétés de la succession de H. Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par une portion de terre appartenant à la dite succession et est composée du lot numéro dix-neuf et une portion des lots dix huit, quatorze, treize, douze, huit et sept, dans l'îlet trente-sept, sur un plan de A. d'Hémécourt, en date du 16 juillet 1853, déposé en le bureau de P. C. Cuvellier, alors notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GAB. VILLERÉ,
Shérif Criminel
26 juin—26—juil 3 10 17 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin des rues Magasins et Robin, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Camp et Terpsichore.

J. B. Camors & Co., Mme Marie Peyret, subrogée vs Cazaux & Sentilles, et al. No 7,566.

J. B. Camors & Co. Mme Marie Peyret, subrogée vs A. Cazaux & Sentilles et al. No 7,596.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juil et 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magasins et Robin, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Magasine sur cent vingt-huit pieds de profondeur et de face à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barthe par achat de Mme Catherine Baltz, le 8 mai 1873, par acte passé pardevant R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des aliénations, livre 101, folio 760.

Saisi dans les affaires ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juil 1 8 15 22 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété, près du Parc Audubon, Sixième District.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, situé dans la partie supérieure de la ville, les rues Camp, Calhoun et Magazine, et connu comme îlet No 29, de Burthe ville; les dits sept lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan du dit îlet dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté le 21 avril 1881, et annexé à un acte de vente du lot No 1 du dit îlet, à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et ayant les mesures suivantes d'après le dit plan, à savoir:

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun vingt-huit pieds 3 pouces et trois lignes de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent soixante-trois pieds un pouce, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes; les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent trente six pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles; le dit lot No 10 formant l'encoignure de la rue du Camp et de la ligne inférieure du Upper City Park, et le lot No 11 mesure vingt six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall, dans l'îlet borné par les dites rues et Walnut et Esther.

Henry Wellmann vs. Charles Petrie

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,240—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 juillet 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Wall, Walnut et Esther, sur un plan du dit îlet, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de A. Hero, Jr., notaire, comme plan No 33; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No dix formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall; les dits lots sont désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix. Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Geo. P. Bowers, d'après un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 27 avril 1872. Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 101, folio 307.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant le coin des rues Washington et Clara dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Magnolia et Sixième.

David Jung vs Anton Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,891—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Clara, Sixième et Magnolia, désigné comme lot No 22 dans l'îlet No 27 formant l'encoignure des rues Washington et Clara, mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent vingt-huit pieds de profondeur et face à la rue Clara. Enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, folio 173.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conrad Schuetzle, Mme Pauline Schuetzle, exécutrice testamentaire, vs Louise Hordère, veuve de Lafayette Clay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,538—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet désigné par le No 7, sur l'ancien plan du Faubourg Avart, maintenant désigné comme carré No 125, sur le nouveau plan de H. C. Brown, voyer, borné par les rues Jersey, Levée, Belle Castle et Dufossat; les dits terrains sont désignés par les numéros 14 et 15, et mesurent chacun trente pieds de façade rue Jersey, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine.

Acquis par la défenderesse de Carl Jacob Wolf, le 25 avril 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—30—juil 7 14 21 28—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans vs. Clotilde Godfrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,413. — En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 376, borné par les rues Dupré, Ursulines, White et Bellechasse, désignés sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 16 avril 1838, par les Nos 12 et 15, et mesurent comme suit.

Le lot No 12 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dupré, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, plus ou moins, sur la ligne la plus près de la rue Ursulines, et cent dix-sept pieds plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 13.

Le lot No 15 mesure cent un pieds de face à la rue Bellechasse, quatre vingt-dix pieds dans le fond, soixante pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Dupré, et quatorze pieds sur la ligne vers la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—23 30—juil 7 14 21 26

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Dauet, coin Decatur et Dumaine. 20avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente péremptoire de propriétés de valeur dans le 3eme District, pour opérer un partage.

Un cottage double No 35 rue de l'Union.

Un terrain rue de l'Union, entre Craps et Grands Hommes.

Cottage double No 557 rue Craps.

Une maison de résidence en bois à deux étages, 299 rue Prieur.

Vingt-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.

Daniel Lenihan et als vs Margaret Lenihan, épouse de Thomas Fernon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.—No 30,353.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur. Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI, 16 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 juillet 1890, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Grands-Hommes, Craps, Union et Français; le dit terrain mesure au pied américain, 25 pieds de façade rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoises, ayant 3 chambre de chaque côté, galerie à l'arrière; une cuisine en bois ayant deux chambres de chaque côté, hydrant, gaz, citerne, cour briquetée, etc.

2° Un terrain contigu à la propriété ci dessus décrite, mesurant 42 pieds 9 pouces de façade rue de l'Union, sur 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

3° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Craps, Poété, Amour et Espagne, mesurant 30 pieds de façade rue Craps, sur une profondeur de 80 pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, une cuisine double en bois à l'arrière, citernes, etc.

4° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Prieur, Laharpe, Colombus et Roman; le dit terrain mesure 31 pieds 7 pouces de façade rue Prieur, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, à deux étages, ayant deux chambres aux étages inférieur et supérieur, cuisine attachée à la maison, citerne, etc.

Le tout d'après des plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant. La portion à crédit, s'il y en a, à un et deux ans, payables en billets garantis par lien du vendeur portant un intérêt de 8 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; transfert de la police d'assurance, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année courante, et feront un dépôt comptant de 10 0/0 du montant de l'adjudication, sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs.

—AUSSI—

Le même jour, et au même endroit, immédiatement après les ventes ci-dessus mentionnées, il se vendra—

Vingt-et-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.
Conditions—Comptant sur les lieux.
12juil—12 19 26—2 9 16août.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. J. Gidière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,475—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient et qui se trouve dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Remparts, Canal, Dryades et Commune mesurant, au pied français, vingt neuf pieds de façade rue de la Commune sur une profondeur de quatre vingt six pieds sur la limite le divisant de la propriété de Mme Ryan; quatre vingt neuf pieds sur la limite le séparant de la propriété de C. W. Dumas, et trente pieds sur la limite inférieure; Ensemble avec cent quatre vingt deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Une somme comptant suffisant à payer la réclamation de la demande sous, soit neuf cent dix dollars, montant du stock loan avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er novembre 1882, et la somme additionnelle de trois mille deux cent soixante seize dollars, montant des contributions des actions, avec 8 0/0 cent d'intérêt par an sur $364 dessus à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1886; et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1889, et avec les frais et charges du procès et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en sus de la balance des actions hypothéquées dette pas encore due, sujette à être collectée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de $13 101 et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—7, 14, 21, 28—août 4, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt de propriété, etc. dans le Septième District.

Teutonia Insurance Company vs John S. Nichols.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 30,497—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1890, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

La moitié indivise de deux lots de terre avec la moitié indivise des bâtisses, améliorations, machines, bouilloires outils et instruments aratoires qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par le No 20 sur le nouveau plan, bornés par les rues Levée, Millaudon, Olivier et Général Scott; les dits lots sont désignés sur le plan de Wm. Forshey, voyer, fait en l'année 1853, par les Nos 4 et 5 et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No quatre a trente pieds de face à la rue Levée, cent cinq pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 3, cent trente pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 5 et quarante pieds de large dans le fond, le lot No 5 a trente pieds de face à la rue Levée, cent trente pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 4, quatre-vingt douze pieds de profondeur sur la ligne du lot No 6 et quarante neuf pieds cinq pouces de large sur la rue Général Scott.

Achetée par le défendeur par achat de H. Chalin, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 8 juillet 1885. (Titre enregistré L. 123 fol 322).

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 14 21 28—4 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur rue Franklin, entre les rues Calliope et Clio, (la rue à l'arrière étant Liberté.)

John F. Popp vs T. W. McEhany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 30,471—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin (anciennement Benton) Calliope, Liberté et Clio, et désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 16 décembre 1874, et annexé pour référence à un acte fait à l'étude de André Hero Jr., notaire, le même jour.

La dite portion de terre mesure, au pied américain, cinquante deux pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Franklin (anciennement Benton) sur cent quarante deux pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Clio, et sur la ligne la plus près de la rue Calliope, la dite ligne a une première profondeur de cent douze pieds; ensuite elle s'étend à angle droit vers la rue Clio de vingt-neuf pieds neuf pouces, et alors elle a une seconde profondeur vers la rue Liberté de trente pieds six pouces et trois lignes jusqu'à la ligne du fond, qui a une largeur de vingt-deux pieds quatre pouces et quatre lignes.

Acquis par le défendeur du plaintif par acte d'achat pardevant André Hero, Jr., notaire, daté du 7 juin 1828.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—30—7 14 21 28 juil—2 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30 590, Division E—Taylor & Gormley vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires et de la raison commerciale Taylor & Gormley, composée de George W. Taylor et George F. Gormley, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le samedi, 9me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 juil—5 20 août 9

Succession de Barbara Geiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,254. — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Caroline Weltner, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
8 juil—8 13 17 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Trois magasins en brique à deux étages, Nos 222, 224, 226, rue Magazine.

Jolie résidence en bois à deux étages, No 349, rue Baronne près Erato.

Magasins en briques et résidence, coin des rues Chemin du Bayou et St Claude.

Cottage No 406, rue St-Claude.

Montre en or et rayon.

Ann Joséphine Martin vs Albert E. Martin et als.

No 30,421.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890 et signé le 2 juillet 1890 dans l'affaire Ann Joséphine Martin vs Albert E. Martin et als, il sera vendu à l'encan.

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, St Joseph, Constance et Delord, désignés comme lots Nos 1 et 2.

Le lot No 1 mesure 22 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 80 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Le lot No 2 est contigu au lot ci dessus et mesure environ 36 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent trois magasins en briques à deux étages, désignés par les Nos 222, 224 et 226 rue Magazine. Toujours loués et rapportant $32 50 par mois.

2° Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato, mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie résidence simple et confortable en bois à deux étages, avec une bâtisse en bois à deux étages qui sont contiguës dans le fond, désignée comme No 349 rue Baronne.

Bien situées, avec tous les agréments à portée et rapportant $240 par an.

3° Un lot de terre dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, St Claude, Quartier et Tremé. Le dit lot forme l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St Claude et mesure 32 pieds de face à la rue Chemin du Bayou sur une façade et une profondeur de 100 pieds sur la rue St-Claude.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage avec attic et une bâtisse en briques à deux étages dans le fond en face de l'église St-Augustin, rapportant $25 par mois et occupée par le locataire actuel depuis plus de 34 ans, comme magasin de Fantaisie et Notion et comme résidence.

4° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Remparts, St Antoine et Annette, mesurant 15 pieds de face à la rue St Claude sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage désigné comme No 406 rue St-Claude.

Aussi,

A la même heure et au même endroit:
Une montre en or, porte plumes et crayon en or.

Conditions—Pour montre en or, etc., comptant. Pour propriétés foncières un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans en paiements égaux le tout garanti par des billets pour la portion de chaque héritier, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de garantie d'assurance usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Wharton Collens, notaire, bureau dans la bâtisse Morris.

Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

6 juillet—6 19 26—2 9 16 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et deux terrains, rue Robert, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Frank L. Uter.

No 30,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1890 dans l'affaire de la succession de Frank L. Uter. Dossier No 30,302, il sera vendu à l'encan publique—

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré 32, borné par les rues Chestnut, Camp, Robert et Soniat, dans le 6e district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, en date du 25 mars 1872.

Le terrain No 5 mesure 30 pieds, 5 pouces de façade rue Robert, sur 125 pieds de profondeur. Le terrain No 6 mesure 30 pieds, 6 pouces de façade rue Robert sur 125 pieds de profondeur. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, citerne, etc.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. L. Poole, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé à la vente.

21 juin—21 28 juillet 5 12 19 26

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double rémunérateur.

Nos 41 et 43 rue Polymnie entre l'avenue St-Charles et la rue Prytanée.

Succession de Charles Melchers.

No 3,847—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 1er juillet 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'élégant cottage double avec ses ardoises, Nos 41 et 43 rue Polymnie, dans l'îlet borné par les rues Enterpe, Prytanie et avenue St-Charles, Premier District de cette ville. Le terrain fait partie de l'îlet 75, sur un plan original du Faubourg Annonciation, déposé dans les archives de P. Carre, ancien notaire en cette ville, et mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Polymnie sur 107 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le cottage est retiré de la rue, avec un jardin au devant et contient six chambres, deux étages à l'arrière avec trois chambres de chaque côté, allée sur le côté, arrière cour, deux citernes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance en un et deux ans de crédit par billets portant intérêt par an, de la part du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de garanties usuelles; l'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent pour le lot à la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

3 juil—3 5 12 19 26 31—1 2 août

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Brennan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,831—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Brennan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
3 juil—3 7 12 Greffier.

Succession de Henry Buttmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,580—Division —Attendu que Mme Veuve Henry Buttmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Buttmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3juil—3 7 12 Greffier.

Succession de Adam Thomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Eliza Thomson, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS,
3juil—3 6 12 Greffier.

Succession de Louis Edmond Faures.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,811—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. H. Faures, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
4 juil—4 9 13 Greffier.

Succession de Ophelia Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,853—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Meyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 juil—8 13 17 Greffier.

Succession de Francis A. Pippo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,605—Division E—Attendu que Dorio H. Pippo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis A. Pippo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 juil—9 13 18

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,499—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annuel présenté par Isaac S. Lyons, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juil—10 15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de résidence dans le premier district de cette ville, coin des rues Prytanée et Calliope.

Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C., No 29,064.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO & CO.—B. Onorato, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 9 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté du 20 juin 1890 et signé le 2 juillet 1890 il sera vendu la propriété ci après décrite, savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Calliope, l'avenue St-Charles et Clio et désignés sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant L. Hermann, ancien notaire, le 11 avril 1843, comme lots Nos dix et onze. Le lot No onze forme le coin des rues Calliope et Prytanée et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Prytanée, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 120 pieds et la même profondeur sur la ligne le séparant du lot No 10 et le lot No 10 mesure 29 pieds de face à la rue Prytanée sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, style moderne, couverte en ardoises et retirée de la rue, coin Calliope et Prytanée, contenant au rez-de-chaussée une verandah sur le devant, couloir, salon à arche double, chambre à dîner, grande chambre pour cuisine, office et chambre à magasin.

Au 2ème étage verandah sur le devant, couloir, 4 grandes chambres à coucher, deux petites, chambre à bain et barrière en fer sur le devant et sur le côté gazon dans toute la bâtisse qui est en bon ordre, avant 4 lignes de chars urbains passant devant. Dans la cour une grande écurie et remise, citerne, cour pavée—Pour plus amples informations voir le plan à la bourse.

Conditions—L'acquéreur devant payer comptant sept mille piastres ou plus et la balance à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juil—5 12 19 26—2 et 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence désirable dans le Premier District.

Dans l'affaire de J. W. H. Eckert vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B—No 27 288.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO & Co., B. Onorato, Encanteur — Bureau, No 16 rue Bourbon. — SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour Division B, maintenant absent en congé, en date du 24 juin 1890 il sera vendu la propriété ci après décrite, à savoir:

La quatorzième partie indivise de l'intérêt de l'insolvable dans deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Commune maintenant Avenue Tulane, Villeré et Jackson maintenant Gasquet ou Cleveland, un des dits lots forme une partie de la portion du lot No 20 et prise sur le côté du dit lot le plus près de la rue Jackson maintenant rue Cleveland et l'autre lot forme une partie des portions des lots Nos 20 et 21 sur un certain plan fait par Hugh Grant, voyer, daté du 9 février 1838, lesquels lots mesurent trente pieds de face à la rue Robertson, mesure américaine, borné dans le fond par une allée de 15 pieds de largeur pour l'usage commun des dits lots et d'autres.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ferd. Kirchner, notaire aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

27 juin—27 —juil 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, coin des rues Girod et Musique.

Succession de Jules Maupas et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 22,940

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 12 juillet 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges lui appartenant ou qui en dépendent en aucune sorte situé dans le Troisième District de cette ville.

Le dit lot est désigné par le No 13 de l'îlet No 107, borné par les rues Urquhart, Girod, Musique et Washington sur un plan fait par le L. Surgi, daté le 3 février 1847, et déposé en l'étude de C. W. Fowler notaire, comme le No 25 du livre de plans de Louis Forand, le dit livre de plans est actuellement déposé au bureau des archives des notaires de cette ville; le dit lot forme le coin des rues Girod et Musique et mesure 35 pieds de face à la rue Musique sur 118 pieds de profondeur et de face à la rue Girod.

Les améliorations consistent de deux jolis cottages, ayant 4 chambres, cuisine dans le fond avec 5 chambres, et autres dépendances, avant 5 chambres une cours grande cour, arbres touffus, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance payable à un et deux ans par billets de l'acquéreur portant intérêt par an à raison de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur assumera les taxes de 1890.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

8 juin—8, 14 21, 28—juillet 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District.

Dans l'affaire de Peter Johnson vs. August Bernau.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 30,263.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, décrétant un partage dans cette affaire rendu le 2 juin 1890 et signé le 5 juin 1890 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters, Julia et Commerce, désigné par le No 118, formant l'encoignure des rues St Joseph et Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Joseph.

Voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—12 14 21 28—5 12 19 juil

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, etc.

Succession de Mme Rachel Burke.

No 30,492—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—MARDI, 15 juillet 1890, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan, aux Nos 292 et 294 rue Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 1er juillet 1890, pour le compte de ladite succession le contenu du local ci dessus mentionné consistant en:

Un lot de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
4 juillet—4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, etc.

Succession de Paul Forstall.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 30,441.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet, 1890, à 10 heures A. M. précises il sera vendu à l'encan, au No 246 rue Troisième, entre St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1890, le contenu du dit local, consistant en partie de—

Meubles en noyer noir pour salon, salle à manger, chambre à coucher et vestibule, nattes, tapis vaisselle, abat-jour et autres articles trop nombreux à énumérer.

Conditions—Comptant.
1er juil 1er 4 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Succession de A. Biscabe.

No 26,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 21 juillet 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, pour compte de la dite succession.

50 actions du fonds capital de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
9 juil—9 14 17 21

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence agréable, avec trois grands terrains.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 9 juin 1890, dans l'affaire de Mme Carrie M. Wrigley, épouse de William H. Wrigley, vs Mme Lizzie C. Wooley, veuve de John B. Rareshide, et als., No 29,900 du dossier de la dite cour, Division B, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sorapuru, Philip, Fulton et Rousseau, désignés comme lots Nos 116, 117 et 120, lesquels sont attenants et mesurent ensemble 96 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Sorapuru sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'une maison en bois, No 47, rue Sorapuru. Les terrains sont convenables pour jardin et pelouse et sont bien ombragés, la propriété est près des débarcadères pour l'étranger, du bac de Gretna, marché, écoles, etc. et trois lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de vente, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire.

8 juil—8 12 19 26—2 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir, au haut de la rue Prytanée.

Succession de Samuel E. Rundle.

No 30 321—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 26 juillet 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 juin 1890, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 359 borné par les rues Pitt, Prytanée Dufossat et Valmont, mesurant 51 pieds 1 4/5 pouce de face à la rue Prytanée 42 pieds de face à la rue Pitt, sur une profondeur s'étendant à travers le dit îlet de 202 pieds tout plus ou moins et est composé des lots Nos 5 et 6 et de la moitié du lot No 7 attenant au lot No 5 et la moitié du lot No 8 attenant au lot No 6. La ligne des chars de la rue Prytanée passe devant cette propriété. Le voisinage s'améliore rapidement.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année 1890 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Zach. Spearing, Esq. notaire.

25 juin—25—juil 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Girod, entre Carondelet et Baronne.

—ET—

Une propriété-cottage double rue Bassin, entre Terpsichore et Euterpe.

John Stumpf vs. Katie Stumpf et als.

No 29,732—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu de deux jugements rendus dans cette affaire par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D. le 16 mai 1890 et le 9 juin 1890, il sera vendu à l'encan—

1° Six résidences en briques à un étage Nos 194 à 206 rue Girod, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Julia, Carondelet et Baronne; les lots sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, sur un plan ou certificat de voyer fait par P. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 22 mars 1890. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun comme suit, à savoir:

Le lot A mesure 15 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot B mesure 14 pieds 7 pouces sur la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces sur la façade du dit lot, le plus rapproché de la rue Carondelet, sur 44 pieds 6 pouces de la rue Baronne sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot C et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des lots B et C.

Le lot C mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot la plus rapprochée de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot B et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots B et C.

Le lot D mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Baronne sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot E, et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.

Le lot E mesure 14 pieds 7 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod avec une portion semblable touchant au lot D et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.

Le lot F mesure 15 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois à un étage à double corps de logis, Nos 428 et 430 rue du Bassin, dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin (autrefois White), Franklin, Terpsichore et Euterpe désigné comme lot No 7, et mesurant 30 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et de 2 ans à partir du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec les clauses d'assurance, honoraires d'avocat de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juin—12 15 28—5 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété à deux corps de logis et bon emplacement pour affaires, rapportant de bons revenus.

Coin des rues Erato et Willow.

Succession d'Andrew J. Quirk

No 14,319—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Willow, Erato et Clio, étant les lots Nos 5 et 8, sur un plan dressé par A. Phelps, voyer, le 5 février 1840, les dits lots se touchent et mesurent au pied américain, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces 7 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent sur chaque lot d'un cottage en bois, double corps de logis à un étage. La plus grande est louée à $18 par mois et la plus petite à $16 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, le 26 novembre 1851. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces 7 lignes entre lignes parallèles, le dit lot No 8 forme l'encoignure des rues Erato et Willow.

Les améliorations consistent, à l'encoignure, d'un cottage à deux corps de logis à un étage, et dans le fond du lot face à la rue Erato une rangée de trois cottages à un étage. Le tout loué à $35 par mois.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Clio et Erato; le dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Erato, et forme l'encoignure des deux dernières rues. Les améliorations consistent en un magasin et résidence neuve à deux corps de logis et à un étage; l'emplacement d'affaire bien connu occupé par John J. Griffin comme épicerie et loué à raison de $25 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Thalie et Erato, désigné comme lot No 8, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato, sur 100 pieds de profondeur, et formant le coin des rues Erato et Willow. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, à double corps de logis, loué à raison de $11 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en contingents égaux, avec 7 pour cent d'intérêt par an, le gage du vendeur, hypothèque spéciale, assurance, etc., et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Marcel T. Ducros notaire.

1er juil—1 12 19 26—2août.

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.
1er mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

No 30,275—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Michael Hackett vs ses créanciers.

Grand assortiment de groceries, vins, liqueurs, un cheval, un mulet, trois charrettes à groceries et autres effets mobiliers appartenant à une grocerie.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu MERCREDI, 23 juillet 1890, à 10:30 A. M., au magasin Nos 223 à 227 avenue Melpomène entre Baronne et Dryades en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 10 juillet 1890, à moi adressé.

Tout l'assortiment d'effets mobiliers ci-dessus mentionné.

Conditions—comptant.
12 juillet—12 20 22 23

PAR E. CURTIS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété résidence de choix dans le cinquième district rue Bartholomew, entre les rues Peters et Delaronde.

Succession de James F. Fowler.

PAR CURTIS BUREAU DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES—E. Curtis encanteur—Bureau Nos 65 et 67 rue Carondelet. SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, premier district, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C, daté le 2 juin 1890, dossier No 29,690, dans l'affaire de la succession de James F. Fowler, décédé il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bartholomew, Peters, Delaronde et Seguin, désigné par le No 11, mesurant 30 pieds de face à la rue Bartholomew, sur 155 pieds 1¾ pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et 155 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots 9 à 10 mesure française. Les améliorations comprennent une résidence en bois confortable à deux étages, contenant un salon, une salle à manger, antichambre et cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher au premier de chaque côté, citernes et toutes les dépendances habituelles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 juin—18 21 28—juil 5 12 19

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le centre des affaires immédiatement et touchant ce magasin bien connus de MM. Rice, Born & Co., B. J. Montgomery & Co., John Gauche & Sons, W. B. Ringrose et autres, la Banque Metropolitaine, la compagnie d'assurance Home et le Produce Exchange. Elle est convenable pour le local d'une assurance, banque ou pour une maison d'affaires de premier ordre.

No 96 rue Camp entre Natchez et Poydras.

Succession de Mme Catherine Potthoff, No 29,853 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 juin 1890, Dossier No 29,853, pour le compte de la succession de Mme Catherine Potthoff, décédée, à l'encan, il sera vendu.

Ce grand magasin en briques bien bâti, à quatre étages, No 96 rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Natchez et Poydras, et mesurant 22 pieds 9 pouces de façade à la rue du Camp sur une profondeur de 85 pieds 4 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez et sur l'autre côté près de la rue Poydras une première profondeur de 69 pieds 6 pouces, de là, le dit lot s'en retire de 4 pieds pouces laquelle diminution continue 6 pieds 10 pouces, de là, le dit lot s'en reprend sa largeur originale et une profondeur sur la dite ligne de 6 pieds à l'arrière ligne sur laquelle il a une largeur de 22 pieds pouces. Le tout d'après un plan du dit terrain annexé à un acte passé pardevant Wm Christy ancien notaire en date du 9 février 1836. Cette bâtisse est dans le cœur du centre de produit et est toujours en demande et rap. orters un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit à 7 pour cent par an, garanti par hypothèque, lien de vendeur et privilège, jusqu'à parfait paiement; assurance, clause de sécurité, taxes de 1890 assumées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel notaire.

25 juin—25 28—5 12 19 26 juil

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix propres à bâtir dans le Septième District.

Près de l'Avenue St-Charles.

Succession de William Mulford.

No 29,407—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Cie—Bureau No 5 rue Carondelet. — SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "D", daté du 24 juin 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Neuf terrains au coin des rues Adams et Macarty, situés dans le Septième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adams, Commercial, Macarty et Macarty, désignés par les Nos 3 4 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, sur un plan de Wm Forshey, voyer en date du 6 avril 1848, déposé pour référence en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, et aussi selon un plan du voyer fait par Wm H. Williams, en date du 16 octobre 1855, et annexé pour référence à un acte passé devant Jas. Graham, ancien notaire de cette ville, en date du 26 juin 1869, et mesurant comme suit:

Les terrains 3, 4, et 5 mesurent, chacun, 30 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, face rue Adams sur 107 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Adams sur 107 pieds 10 pouces plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, le No 10 forme l'angle des rues Adams et Macarty. Le dit terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains sont près du Parc Audubon et de l'avenue St-Charles. Ils sont situés d'une façon très avantageuse pour qu'on y bâtisse des maisons de résidence, et leur voisinage s'améliore rapidement.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de la vente seront requis.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 juin—5 12 19 26 juillet—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE

Coin nord ouest des rues Constance et Thalie,

ET QUATRE MAISONS

Rue Thalie, entre les rues Constance et Magazine.

Succession de Michael Clark.

Nos 29,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1890, midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 juin 1890, et rendu dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, Thalie, Magasine et Erato; le dit terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Constance, sur une profondeur et une façade de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes rue Thalie; le tout entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant

1° Le magasin à un étage en bois et une maison de résidence, Nos 75 et 77 rue Constance, coin Thalie.

2° La rangée de maisons en bois à un étage, soit quatre maisons, Nos 125, 125 1/2, 127 et 127 1/2 rue Thalie.

3° La maison en bois, à un étage, 129 rue Thalie.

Convenables comme centre commercial, à proximité d'églises, d'écoles, de marchés, à mi-chemin des chars des rues Magazine et Annonciation, et rendant environ $960 par an; c'est un placement bon et sûr.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent de ce prix seront exigés comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 14 21 28—juil 5 12

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Geo A. Falconi.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Dossier No 30,086.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 196 1/2 rue Gravier—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 30 juin 1890. Dossier No 30,086, pour le compte de la susdite succession il sera vendu à l'encan—

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession de Geo. A. Falconi, à certaines actions du "Louisiana Branch Pilots Association", d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant.
2 juil—2 6 10 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,565 — Division A — Roger Cogan vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Roger Cogan soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, notaire, en son bureau, No 29 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. M. Pratt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 20 juin 1890
Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 juil—2 16—4 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Actions de la Banque du Peuple à l'encan.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 12 juillet 1890, il sera vendu à midi et demi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles—45 actions de la Banque du Peuple. Conditions—Comptant avant transfert.
10 juil—à la vente

Petite propriété rue des Ursulines, No 217.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI 12 juillet 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74—

Un lot de terre, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 107 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Marais et Villeré. Ensemble une maison ayant trois chambres de file, galerie fermée, cuisine double, lieux d'aisance, citerne, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage, et 10 pour cent de dépôt.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
8juil—

Vente pour cause de départ.

Groceries et Meubles.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 15 juillet 1890, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Franklin et Calliope—

Le fonds d'un magasin de groceries bien assorties et achalandé.

—AUSSI—

Les meubles meublant.
Conditions—Comptant sur les lieux.
12 juil—

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Laperouse

Succession de Mary Bauer, épouse de Antoine Macarro.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 12 juillet 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir:

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Laperouse, Orange, Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Laperouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble, une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
11 juin—11 21 28—juillet 5 10 12

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée, Près du dépôt du Mississippi Valley.

Succession de Fritz Gellert.

No 30,343—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé, daté le 24 juin 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Galvez et Johnson, désigné par le No 6, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Poydras sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain est bien cultivé et amélioré d'un cottage en bois contenant cinq chambres, cuisine, citerne, etc.

Conditions—Moitié ou tout comptant; la balance à un an, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1890.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juin—25 28—5 12 19 26 juil

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatorze terrains rues Perdido, White et Banks et à Carrollton.

Trois morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession du Dr Jotham Potter, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 2 août 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 juin 1890 Dossier No 29 [illegible], pour le compte de la succession de Jotham Potter, décédé, à l'encan il sera vendu:

Rue Perdido.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 614, borné par les rues Perdido, Gravier, White et Dupré, désigné par le No 4; qui mesure 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et formant l'encoignure des rues Perdido et White.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 615, borné par les rues Perdido, Poydras, White et Dupré, désigné par le No 5, qui mesure 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et formant l'encoignure des rues Perdido et White.

Rue Banks.

3° Quatre certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 706 borné par les rues Banks, Palmyre, Clark et Genois, désignés par les Nos 12, 13, 14, 15 et 16 se touchent, et mesurent chacun 34 pieds 4 pouces de face à la rue Banks, sur une profondeur de 100 pieds à chacun.

Rue Monroe, Carrollton.

4° Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 114, borné par les rues Monroe, Mary, Levée et Quatrième, désignés par les Nos 39 et 40, qui se touchent, et mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur de 150 pieds.

Dans la paroisse Jefferson.

6° Deux certains morceaux de terre situés dans la paroisse Jefferson en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi désignés par les Nos 13 et 14 sur un plan fait par W. J. McCullogh, voyer des E.-U. qui sont décrits comme suit, à savoir:

Le morceau No 13 contient à peu près 1 200 arpents de terre et d'une forme irrégulière, et est borné au nord et à l'ouest par les terres maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon, à l'est par les morceaux Nos 12 et 15 sur une ligne parallèle avec le canal Destrehan et au sud par le bayou Ouacha et le morceau No 14.

Le morceau No 14 contient à peu près 650 arpents de terre et est d'une forme irrégulière et est borné au nord par les terres actuellement la propriété de J. B. de Grey, à l'ouest par les terres maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon, au nord par la ligne parallèle avec la limite sud et à l'est par le Bayou Ouacha ou Barataria.

7° Un certain morceau de terre dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, dans le district de la Grand Ile, désigné comme à peu près onze (11) arpents sur le golfe du Mexique à la baie et borné au nord ouest par les terres de Jotham Potter et au bas par les terres de la succession C. Derbigny

Conditions—Un tiers ou le tout comptant et le reste à un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant seront requis sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leur enchère.

Actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs

29 juin—29—[illegible] 13 20 27—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises.

Nos 101 et 103 rue Cypress, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Mme Mary D. Bradley, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 16 juin 1890, dossier No 29 319 pour le compte de la succession de Mme Mary D. Bradley, décédée il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par le Florida Landing ou Julia, les rues Cypress, Clara et Willow désigné par le lot No "C", lequel lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, avec l'usage perpétuel d'une allée de chaque côté de 3 pieds de large, s'ouvrant rue Cypress, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis recouvert en ardoises, connu comme les Nos 101 et 103 rue Cypress, avec deux chambres cuisine et citerne, et rapportant $14 par mois, en bon état.

Termes—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simon, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juillet 5 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 10ème jour de juin 1890, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Lina Pareti—No 30,168, Division "A".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présents, Geo. H. Théard, Esq., pour le demandeur, et H. J. Maral, Esq., avocat et curateur ad hoc de la défenderesse. Après avoir entendu les témoignages, les plaidoyers et les avocats, la loi et l'évidence étant en faveur du demandeur.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire déclarant Mlle Lina Pareti incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens, et décrétant l'interdiction de la dite Mlle L. de Pareti.

Jugement rendu le 10 juin 1890.
Jugement signé le 16 juin 1890.
[Signé] THOS C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le treizième jour de juin de l'An de Notre Seigneur Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député-Greffier.
3 juil—3 7 12